



## CHAMBRE DES EXPERTS-TRADUCTEURS ET TRADUCTEURS ASSERMENTÉS DE FRANCE ( CETTAF)

(anciennement Chambre des Traducteurs de l'Est, fondée en 1930)

35 Rue Haroun Tazieff – 54320 Maxéville - [contact@traducteursdefrance.fr](mailto:contact@traducteursdefrance.fr) -  
<https://www.traducteursdefrance.fr>

### FORMATION des traducteurs - interprètes assermentés

Session du 24 octobre 2024 à NANCY

(Salle des Assises – Cour d'Appel de Nancy)

(Cour d'Appel de Nancy – 3, Rue Suzanne Regnault Gousset 54000 NANCY - tél : 03-83-17-24-00)  
(plan de situation: <https://q.co/kgs/TBp8mhR>)

Organisée par la Chambre des Experts-Traducteurs et Traducteurs Assermentés de France (C.E.T.T.A.F.)  
et la Cour d'Appel de Nancy

### PROGRAMME

( horaires et ordres de passage pouvant varier)

8h30-9h00 : Émargement et accueil des participants

9h00 – 9h10 : Mots d'accueil des Chefs de Cour

M. Marc JEAN-TALON, Premier Président de la Cour d'Appel de Nancy

M. Hugues BERBAIN, Procureur Général de la Cour d'Appel de Nancy

9h10-9h15 : Introduction des travaux - Mme Loredana CORAVU, Présidente de la CETTAF

9h15-09h55 « *Présentation du Statut de l'Expert traducteur et/ou interprète Judiciaire – conditions et procédures d'inscription et réinscription, délais, obligations ...* » - Mme Nathalie CUNIN-WEBER, Présidente de la Première Chambre Civile de la Cour d'Appel de Nancy, en charge du contrôle des experts à la Cour d'Appel de Nancy

09h55-10h10 : Questions/ Réponses

10h10-10h55 « *La légalisation de documents et l'apostille / la légalisation de signature : définitions, différences, procédures, quelles obligations pour les traducteurs assermentés* »

La légalisation des documents et l'apostille – Parquet Général de la Cour d'Appel de Nancy

La légalisation de la signature de l'expert traducteur - Mme Angéline FRISCH – Responsable Adjointe du Service Population-Élections-Mairies de Quartier de la Mairie de Nancy

10h55-11h10: Questions/ Réponses

11h10-11h50 « *La lutte contre la criminalité organisée - Présentation de la Juridiction Inter Régionale Spécialisée de Nancy, rôle et place de l'interprète-traducteur dans le cadre des affaires JIRS* » - Mme Caroline DUMAIN, Juge d'Instruction et Mme Coralie COENEN, Substitut du Procureur au Tribunal Judiciaire de Nancy – JIRS

11h50-12h05 : Questions/ Réponses

12h05 -12h45 « *La délinquance organisée itinérante – l'OCLDI : les enquêtes sur plusieurs points du territoire français et à l'étranger - rôle et place de l'interprète dans les interceptions judiciaires* » - Capitaine Sébastien FORT commandant le détachement OCLDI de NANCY - NEUVES-MAISONS et Adjudant Romain COLLET

12h45-13h: Questions/ Réponses

13h: Clôture des travaux

13h -14h : Remise des attestations aux participants et cocktail



### Lien d'inscription à la formation :

<https://www.helloasso.com/associations/cettaf/evenements/formation-du-24-10-2024>

(En suivant le lien ci-dessus, vous pourrez payer directement par **carte bancaire** et vous recevrez un reçu)

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous inscrire en ligne

**COUPON-RÉPONSE**

À retourner pour le **17 octobre 2024 au plus tard** à l'adresse de la CETTAF

**PARTICIPATION à la FORMATION du 24 Octobre 2024 à NANCY**

Mme/ M.....

Demeurant : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Langue de travail : .....

	Participera :	Tarif adhérent CETTAF ( ou association partenaire : CEJCAN, SFT)	Tarif non- adhérent CETTAF ( ni association partenaire : CEJCAN, SFT)
Formation ( 9h-13h)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	50 €	60 €
Cocktail (13h-14h)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	/	/
<b>Total :</b>			

Je souhaite un reçu :  Oui  Non

**Paiement par chèque ou virement** bancaire sur le compte de la CETTAF (en précisant votre NOM sur la ligne de virement, merci)

**RIB CETTAF** : 10278 04900 00062763845 09

**IBAN CETTAF** : FR76 1027 8049 0000 0627 6384 509 – BIC : CMCIFR2A

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ Signature et sceau :

À retourner pour le **17 octobre 2024 au plus tard**, accompagné de votre règlement (chèque ou preuve de virement), au siège de la Chambre des Traducteurs : CETTAF - 35 Rue Haroun Tazieff - 54320 MAXÉVILLE ou par mail [contact@traducteursdefrance.fr](mailto:contact@traducteursdefrance.fr)

**( !!! ne pas envoyer de chèque à l'adresse de la Trésorière, qui ne peut pas actuellement réceptionner de courrier à son adresse !!! ) ( situation temporaire)**